

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 23 MAI 2019 - 19 heures**

Le vingt-trois mai deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jacques TISSOT, Jean-Marie TERRASSON, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Benoît FALCONNET, Patrick BAU, Marie-Pierre BIAGGINI, Véronique PELAUD-MARTIN, Gerhard WINKLER, Sylvie TISSOT VIEULLES, Bernadette CRUZ.

Secrétaire de Séance : Jacques TISSOT

Absents excusés : Malvina RIPOLL, Nathalie ROSSIN

Procuration : Robert BIZET à Gerhard WINKLER

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal. Celui-ci est approuvé.

Monsieur Jacques TISSOT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Demande de déclaration préalable pour tout projet de clôture

DELIBERATIONS

➤ **Renouvellement de la ligne de trésorerie 2019**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de pallier aux décalages des flux financiers, une ligne de trésorerie d'un montant de 180 000 € a été ouverte auprès du Crédit Agricole des Savoie, en 2018. Cette ligne de trésorerie expire le 26/06/2019.

Parmi les banques consultées, le Crédit Agricole des Savoie offre les meilleures conditions.

Les caractéristiques techniques et financières sont les suivantes :

Montant maximum de l'engagement : 150 000 €

Durée du contrat : 12 mois à dater de l'édition du contrat

Index de référence : E3M moyenné flooré + 1.20%

Caractéristiques des tirages : 5 000 € minimum

Frais de dossier : 150 €

Commission d'engagement : 0.15% du montant soit 225 €

Chaque remboursement permet la reconstitution de la ligne. La mise à disposition des fonds s'effectue par crédit d'office.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie et donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Gendarmerie Nationale a les possibilités d'équipement en systèmes de vidéo protection.

L'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique.

L'implantation de caméras permettrait de prévenir les dégradations, incivilités et autres faits délictueux, dissuader les auteurs potentiels et permettre de mieux identifier les faits, leurs circonstances et leurs auteurs.

Un diagnostic préalable est donc nécessaire pour définir le nombre de caméras à installer ainsi que les emplacements stratégiques.

Monsieur le Maire propose de saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la malveillance et Conseiller technique en vidéo protection du Groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration de ce diagnostic.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à saisir la Référent Sûreté en Prévention Technique de la malveillance de Conseiller technique en vidéo protection du Groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration du diagnostic préalable.

=> adoptée à l'unanimité.

➤ **Demande de déclaration préalable pour tout projet de clôture**

Dans le cadre de l'application de la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1er octobre 2007, l'édification des clôtures est dispensée de toute formalité, sauf dans certains secteurs sauvegardés et les sites inscrits ou classés.

Néanmoins, le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme.

Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, murets, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Instaurer la déclaration de clôture permettra à Monsieur le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci présente un risque pour la sécurité routière, qu'elle ne respecte pas les prescriptions des documents du futur Plan Local d'Urbanisme, ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Il est proposé au conseil municipal :

- De soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal

Le Conseil Municipal accepte de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

=> adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DES ACTIONS

Assainissement : Les travaux réalisés par l'entreprise Chappaz pour le secteur « Route de chez Bouchet » sont terminés. Les prochaines phases seront le secteur nord du « Chef -Lieu » et « Chez Maréchal ».

Marché de déneigement : La commune de Villy-le-Bouveret recherche une entreprise pour les prestations hivernales, pour la saison 2019-2020, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. Une publicité a été envoyée dans les 13 communes de la CCPC.

Le repas des seniors sera organisé le mercredi 19 juin au restaurant scolaire de Villy-le-Bouveret. Il sera suivi d'une animation surprise.

Alter'Alpa : Monsieur le Maire présente la note de conjoncture de janvier à avril 2019 envoyée par Amélie SEDITA, directrice de l'office du tourisme. Un point I a ouvert mi-avril. Les résultats présentés sont très encourageants.

Entretien mairie : Le tubage inox de la cheminée de la mairie a été réalisé par l'entreprise « Scandiflamme ». Ces travaux empêcheront à humidité d'endommager le plafond staff de l'étage de l'appartement de la cure.

Radar pédagogique : le radar de la commune ne fonctionne plus. Le conseil municipal décide d'investir dans un modèle neuf. Des devis seront demandés et la commande devra se faire rapidement suite au besoin important de prévention.

Centre de loisirs :

- Suite à la délibération du 27 mars 2019 « création d'un emploi permanent », Madame Patricia FALCONNET a été retenue pour le poste de directrice du Centre de loisirs à temps plein et ceci dès le 1^{er} juin. De ce fait, Madame Maryse GERMAIN n'est plus directrice et devient adjointe.

- La fréquentation du centre est en constante évolution et la charge pour les communes devient de plus en plus importante. Les communes de Vovray et du Sappey s'élevant contre cette trop grande participation financière communale, les tarifs du Centre de Loisirs augmenteront dès le 1^{er} juillet 2019. Cette augmentation est la solution adoptée par le comité de pilotage après discussion. Celui-ci étant composé des membres des quatre communes des Bornes représentant le périscolaire et les élus. Un courrier explicatif a été envoyé aux familles début mai à ce sujet.

POSTULATS

Acquisition de parcelle : Les membres du conseil sont favorables à l'acquisition d'une parcelle de terrain qui sera réservée à l'extension d'équipements publics. Le conseil municipal charge le maire d'avaliser la négociation du prix par courrier et de trouver un financement pour ce projet d'acquisition.

Saison estivale : Dans le cadre du 183^{ème} Festival des Musiques du Faucigny, « Les Balcons du Festival » organise 12 concerts et spectacles gratuits du 24 mai au 29 juin dans les différentes communes participantes. Le vendredi 14 juin à 20h30, la commune de Villy accueillera le

groupe « Mielle ». La mairie offrira un pot devant la mairie à partir de 20h pour bien commencer les festivités.

Le festival des musiques du Faucigny aura lieu le dimanche 30 juin auquel s'en suivra un bal à Cruseilles à partir de 21h. L'organisation est à la recherche de bénévoles le 29 juin pour la mise en place de la décoration et le 30 juin pour l'organisation de la journée.

URBANISME

PLU :

- Monsieur le maire donne rapport des commissions CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et DDT (Direction Départementale des Territoires) où il a été convié pour présenter le Plan Local d'Urbanisme.

Il en explique le déroulement et les restrictions demandées par les tiers présents ainsi que les Personnes Publiques Associées.

- Il rappelle également aux membres du conseil, que l'enquête publique débute le jeudi 23 mai et se terminera le lundi 24 juin. Le commissaire Enquêteur tient plusieurs permanences en mairie :

- Lundi 27 mai de 14h00 à 17h00
- Lundi 03 juin de 14h00 à 17h00
- Samedi 15 juin de 9h00 à 12h00
- Jeudi 20 juin de 15h00 à 18h30
- Lundi 24 juin de 14h00 à 17h00

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Pour toutes les observations, deux adresses électroniques sont mises à disposition et vous pouvez également écrire un courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse postale de la mairie.

INFORMATIONS

- **Chef-Lieu :** Le Festival des Musiques du Faucigny précédant la traditionnelle fête paysanne rendra une partie du parking public impossible au stationnement suite à l'emprise du podium, une mairie info sera diffusée aux riverains.

- **La fête des écoles** aura lieu vendredi 28 juin à Villy-le-Bouveret. La mairie met à disposition un chapiteau pour l'évènement.

- **L'Assemblée Générale de l'ADMR** aura lieu le mercredi 5 juin à Copponex. Monsieur le maire insiste sur l'importance d'apporter un soutien à cet organisme social.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

A Villy-le-Bouveret, le 28 mai 2019

Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET